CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre août à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune d'ELNE, composé de vingt-neuf membres en exercice et dûment convoqué le vingt-neuf juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas GARCIA, Maire.

Conseillers présents	Nicolas GARCIA, Jacques FAJULA, Christelle JIMENEZ, Pere MANZANARES, Hayat OUTAOUKHTALT, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Francis MOLINA, Thierry SANCHEZ, Catherine NOGUES, Anabelle ARANDA, Anne-Lise MIRAILLES, Laetitia CANTE, Guillem CAYROL, Patrice GONZALEZ, Jacques POIRSON, Jean-Marie LEFEVRE.
Pouvoirs	Yacine EL GHAOUAL à Jacques FAJULA, Sabrina NOUNI à Hayat OUTAOUKHTALT, Alicia PARRA à Anabelle ARANDA, Mathieu STUBER à Francis MOLINA, André TRIVES à Nicolas GARCIA, Tony SALGUERO à Jean-Marie LEFEVRE, Joseph SANCHEZ à Jacques POIRSON.
Conseillers non représentés	Annie PEZIN absente excusée, Fabrice WATTIER, Frédéric CERMENO, Marie MARTINEZ, Virginie PASTORE-TAVERNIER.

DEL2025-114 – Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision générale du PLU

Nomenclature 2.1.1 : Urbanisme – Documents d'urbanisme

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-33, L.153-14, R.153-11 et R.153-3 ;

VU le Code de l'environnement ;

VU la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 ;

VU la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003 ;

VU la loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 ;

VU l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

VU le décret d'application n°2013-142 du 14 février 2013 ;

VU la loi Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové ALUR du 24 mars 2014 ;

VU la loi d'Avenir de l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt LAAF du 13 octobre 2014 ;

VU la loi Macron du 6 août 2015 ;

VU l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 entrainant la modification du Code de l'urbanisme à droit constant ;

VU le décret d'application n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du PLU ;

VU la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine LCAP du 7juillet 2016 ;

VU l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU le décret n°2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

VU le décret n°2016-1613 du 25 novembre 2016 portant modification de diverses dispositions, résultant de la recodification du livre Ier du Code de l'urbanisme ;

VU le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;

VU la loi du 2 mars 2018 ratifiant les ordonnances du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes et celle portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement ;

VU la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ELAN du 23 novembre 2018 ;

VU la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019 ;

VU la loi d'accélération et de simplification de l'action publique ASAP du 7 décembre 2020 ;

VU le décret n°2021-1345 du 13 octobre 2021 portant modification des dispositions relatives à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme et des unités touristiques nouvelles ;

VU la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ;

VU la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale du 21 février 2022 ;

VU la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux du 20 juillet 2023.

VU la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 et ses décrets d'application ;

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Elne approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2005 et ayant depuis lors fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation ;

VU la délibération du Conseil Municipal, en date du 11 décembre 2013, prescrivant la procédure de révision générale du PLU d'Elne et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL18-200923, en date du 20 septembre 2023, annulant et remplaçant la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2013, prescrivant la procédure de révision générale du PLU d'Elne et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation.

VU le marché public d'études signé le 30 avril 2024 avec le bureau d'études GAXIEU pour la mission de révision générale du PLU de la commune d'ELNE,

VU la délibération du Conseil Municipal n°DEL2025-080, en date du 21 mai 2025, relative au débat sur le projet de PADD ;

VU le bilan de la concertation **annexé à la présente délibération** ;

VU le dossier complet d'arrêt de projet de révision générale annexé à la présente délibération et présent sur la table du conseil municipal au moment de sa délibération ;

La révision générale du PLU d'Elne a été conduite en application des articles L.153-31 à L.153-35 et R.153-11 à R.153-12 du Code de l'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de révision générale du PLU d'Elne est soumise à concertation de la population, conformément à l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, dont les modalités ont été précisées par la délibération du Conseil Municipal n°DEL18-200923, en date du 20 septembre 2023, annulant et remplaçant la délibération du Conseil Municipal du 11 décembre 2013, conformément à l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme. Dans le cadre de cette concertation, les modalités suivantes ont été réalisées :

Mise à disposition d'un registre en Mairie :

Afin de consigner les observations du public sur la procédure de révision générale du PLU d'Elne, un registre a été mis à disposition en Mairie à compter du 21 septembre 2023, jusqu'au 25 juillet 2025 à midi, consultable aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Mise à disposition d'un dossier de concertation en Mairie

Accompagné du registre de la concertation, un dossier de concertation a été mis à disposition du public en Mairie d'Elne, comprenant les éléments suivants :

- La délibération du Conseil Municipal n°DEL18-200923, en date du 20 septembre 2023, annulant et remplaçant la délibération du 11 décembre 2013, relançant la procédure de révision générale du PLU d'Elne et fixant de nouveaux objectifs et modalités de la concertation ;
- La présentation projetée lors de la réunion publique du 11 juillet 2024 à 18h30, en salle des fêtes d'Elne
- Les présentations projetées lors des 4 ateliers participatifs du 16 septembre 2024, du 24 septembre 2024, du 1er octobre 2024 et du 07 octobre 2024 ;
- La présentation projetée lors de la réunion publique du 12 novembre 2024 ;
- La présentation projetée lors des deux réunions de restitution des ateliers du 13 et 23 janvier 2025 ;
- L'état initial de l'Environnement réalisé par le bureau d'études naturaliste ;
- La délibération du Conseil Municipal n°DEL2025-080, en date du 21 mai 2025, relative au débat du projet de PADD ;
- Le PADD débattu ;
- Le visuel renseignant la définition d'un PADD et informant des principaux axes du PADD débattu, ainsi que leurs objectifs clés.

Mise à disposition de panneaux d'informations dans le hall de la Mairie

Des panneaux ont été mis à disposition dans le hall de la Mairie, renseignant, via des affiches :

- La définition d'un PADD, les principaux axes du PADD débattu, ainsi que leurs objectifs clés ;
- L'article informant de la clôture de la concertation le 25 juillet 2025 à midi et rappelant les modalités de la concertation.

Affichages sur les lieux publics

- Entre le 25 septembre 2023 et le 25 juillet 2025 à midi, la délibération du Conseil Municipal n°DEL18-200923, en date du 20 septembre 2023, annulant et remplaçant la délibération du 11 décembre 2013, relançant la procédure de révision générale du PLU d'Elne et fixant de nouveaux objectifs et modalités de la concertation, a fait l'objet d'un affichage au sein de la cité administrative.
- Un certificat d'affichage a notamment été réalisé par Monsieur le Maire.
- Le visuel informant de l'organisation d'une réunion publique le 24 juillet 2025, à 20h30 en salle des fêtes

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

d'Elne, destinée à présenter le projet de PLU avant arrêt, a également été affiché.

Publications dans la presse

- Le 08 décembre 2023, un article informant de la relance de la procédure de révision générale du PLU, par délibération n°DEL18-200923, en date du 20 septembre 2023, a été publié dans le journal « L'Indépendant ». Celui-ci mentionne également les nouveaux objectifs poursuivis par la procédure, les modalités de publicité de cette délibération définissant les modalités de la concertation et la rédaction, à l'issue, d'un bilan de la concertation.
- Au sein de l'édition du 08 au 14 décembre 2023, ce même article a été publié dans le journal « Le Travailleur Catalan ».
- Le 10 septembre 2024, un article faisant état des différents ateliers participatifs organisés dans le cadre de la concertation relative à la révision générale du PLU d'Elne, a été publié sur le site internet du journal « L'Indépendant ».
- Le 22 janvier 2025, un article rappelant et expliquant l'organisation de la réunion de restitution des ateliers thématiques du PLU d'Elne, du 23 janvier 2025 à 18h00, en salle des fêtes d'Elne, a été publié dans sur le site internet et dans le journal « L'Indépendant ».
- Le 08 juin 2025, un article informant, suite à la réalisation du diagnostic territorial, du débat du projet de PADD par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mai 2025, a été publié dans le journal « L'Indépendant ».
- Le 20 juillet 2025, un article informant de la clôture de la concertation le 25 juillet 2025 à midi et de la mise à disposition d'un registre en Mairie, a été publié dans le journal « L'Indépendant ».

Publications dans le bulletin municipal

- Au sein de l'édition du mois de décembre 2023 du bulletin municipal d'Elne, un article relatif à la révision générale du PLU, informant des axes prioritaires de la réflexion menée dans le cadre de la procédure, mais aussi d'un rappel des modalités de la concertation mises à disposition du public, a été publié.
- Au sein de l'édition du mois de septembre 2024 du bulletin municipal d'Elne, un article rappelant les objectifs de la révision générale du PLU et de la mise en œuvre d'une concertation de la population renforcée, a été publié.
- Au sein de l'édition du mois d'octobre 2024 du bulletin municipal d'Elne, un article rappelant la procédure de révision générale du PLU en cours, menée avec le Cabinet d'études Gaxieu, mais aussi rappelant la notion de PLU, ses objectifs, la réalisation passée d'une réunion publique le 11 juillet 2024 ayant présenté la procédure et ses enjeux, mais aussi la future organisation d'ateliers participatifs, a été publié.
- Au sein de l'édition du mois de juin 2025 du bulletin municipal d'Elne, un article informant des différentes procédures d'adaptation du PLU en cours, dont la révision générale et ses objectifs, a été publié.

Publications sur les réseaux sociaux

- Le 28 juin 2024, une publication invitant la population à la réunion publique de lancement de la procédure de révision générale du PLU d'Elne le 11 juillet 2024 à 18h30 en salle des fêtes d'Elne, a été réalisée sur le compte Facebook de la Commune.
- Le 17 janvier 2025, une publication invitant la population à la réunion de restitution des ateliers thématiques du PLU d'Elne, le 23 janvier 2025, à 18h00, en salle des fêtes d'Elne, a été réalisée sur le

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

compte Facebook de la Commune.

- Le 22 mai 2025, une publication rappelant l'organisation passée d'une réunion publique le 12 novembre 2024, en salle des fêtes d'Elne, relative à la composante agricole, ayant réunie 150 participants, a été réalisée sur le compte Facebook de la Commune.
- Le 17 juillet 2025, une publication informant de l'organisation d'une réunion publique le 24 juillet 2025, à 20h30 en salle des fêtes d'Elne, destinée à présenter le projet de PLU avant arrêt, a été réalisée sur le compte Facebook de la Commune.
- Le 19 juillet 2025, une publication informant de la clôture de la concertation le 25 juillet 2025 à midi et rappelant les modalités de la concertation, a été réalisée sur le compte Facebook de la Commune.

Publications sur le site internet de la Commune

- Le lancement de la procédure de révision générale du PLU d'Elne et les objectifs poursuivis, ont été renseignés sur le site internet de la Commune, dans la rubrique « Urbanisme ».
- Également, la phase de concertation y a été expliquée et une adresse mail spécifique a été communiquée, afin que les administrés puissent transmettre de manière dématérialisée leurs observations, ou par courrier à l'adresse de la Maire.
- La délibération du Conseil Municipal n°DEL18-200923, en date du 20 septembre 2023, annulant et remplaçant la délibération du 11 décembre 2013, relançant la procédure de révision générale du PLU d'Elne et fixant de nouveaux objectifs et modalités de la concertation, a été mise à disposition.
- Le déroulement de la réunion publique de lancement de la révision générale du PLU d'Elne, en date du 11 juillet 2024, a été renseignée, ainsi que les dates prévues pour les ateliers participatifs et la possibilité d'y participer.
- Un visuel renseignant l'organisation de ces ateliers et de la possibilité de s'y inscrire a été mis à disposition.
- La présentation projetée lors de la réunion publique du 11 juillet 2024 a été mise à disposition.
- L'organisation d'une réunion publique relative à la composante agricole du PLU, le 12 novembre 2024, à 18h00 en salle des fêtes d'Elne, dont à l'issu un questionnaire a été remis, afin de cibler plus finement les enjeux individuels et d'en tenir compte dans le cadre du futur PLU, a été renseignée.
- Un visuel associé a également été mis à disposition.
- L'organisation d'une première réunion publique destinée à restituer les 4 ateliers participatifs, le 13 janvier 2025, à 18h00 en salle des fêtes d'Elne pour les secteurs 1 et 2, a été renseignée.
- Un visuel associé a également été mis à disposition.
- Le 16 juillet 2024, les informations relatives à la réunion publique du 11 juillet 2024 ont été renseignées dans la rubrique « Actualités » du site internet de la Commune.
- Le 06 janvier 2025, les informations relatives à la réunion publique du 13 janvier 2025 ont été renseignées dans la rubrique « Actualités » du site internet de la Commune.
- Le visuel renseignant les informations relatives à la réunion publique de restitution des ateliers thématiques du PLU d'Elne, du 23 janvier 2025, a été mis à disposition.
- Un visuel informant de l'organisation d'une réunion publique le 24 juillet 2025, à 20h30 en salle des fêtes d'Elne, destinée à présenter le projet de PLU avant arrêt, a été mise à disposition.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

- Un visuel informant de la clôture de la concertation le 25 juillet 2025 à midi et rappelant les modalités de la concertation, a été mis à disposition.
- Le dossier de concertation mis à disposition en Mairie avec le registre, l'a également été sur le site internet de la Commune.

Organisation d'ateliers participatifs

Plusieurs ateliers participatifs ont été réalisés avec les administrés en salle des fêtes d'Elne, en présence du bureau d'études GAXIEU.

Chacun des ateliers a porté sur une thématique particulière, à savoir :

- Le 16 septembre 2024 : Cœur de ville ;
- Le 24 septembre 2024 : Cadre de vie et vivre ensemble ;
- Le 1er octobre 2024 : Agriculture et environnement ;
- Le 07 octobre 2024 : Extension de l'urbanisation.

Le déroulement de chaque atelier s'est réalisé comme suit :

- Une présentation projetée, abordant les enjeux dans un PLU, le déroulé de l'atelier, les objectifs de l'atelier, les règles du jeu, les données de cadrage et chiffres clés ;
- Un temps d'échanges entre les administrés ayant formé des groupes, afin de remplir les documents de travail distribués, prenant la forme de questions-réponses et de visuels, tels que des cartes.
    - Concernant la thématique « Cœur de ville », les activités abordaient les sujets « Habitat et logement », « Mobilités douces et verdissement de la Ville » et « Tourisme et activités économiques ».
    - Concernant la thématique « Cadre de vie et vivre ensemble », les activités abordaient les sujets « Le cadre de vie à Elne » et « Vivre ensemble à Elne ».
    - Concernant la thématique « Agriculture et environnement », les activités abordaient les sujets « La vie agricole sur le territoire » et « Préserver l'environnement à Elne ».
    - Concernant la thématique « Extension de l'urbanisation », les activités abordaient les sujets « L'urbanisation actuelle » et « La vision citoyenne de l'urbanisation future ».
    - Des questions ont pu être posées à la Commune et le Cabinet d'études Gaxieu, lesquels ont pu y répondre.
- Une restitution du travail effectué.

Le Cabinet d'études Gaxieu s'est ensuite attaché à analyser les éléments recueillis, afin d'échanger avec la Commune sur la prise en compte des observations.

Deux réunions publiques de restitution des ateliers ont été organisées en salle des fêtes d'Elne :

- Le 13 janvier 2025, à 18h00, pour les secteurs 1 et 2 ;
- Le 23 janvier 2025, à 18h00, pour tous les secteurs.

Concernant la réunion publique de restitution des ateliers du 13 janvier 2025, celle-ci a permis de réunir des élus mais aussi le bureau d'études GAXIEU en charge de la procédure de révision générale du PLU.

Une présentation a ainsi été projetée et a permis de traiter les points suivants :

- Les objectifs de la restitution ;

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

- L'atelier n°1 « Cœur de ville », n°2 « Cadre de vie et vivre ensemble », n°3 « Agriculture et environnement », n°4 « Extension de l'urbanisation » : les points clés de l'activité, volonté communale, traduction dans le PLU ;
- Le projet de PADD (axes) ;
- La morphologie de la Commune.

La présentation a ensuite laissé place aux échanges avec la population.

Concernant la réunion publique de restitution des ateliers du 23 janvier 2025, celle-ci a permis de réunir les mêmes personnes et de traiter les mêmes points que lors de la réunion publique de restitution des ateliers du 13 janvier 2025.

Organisation de réunions publiques

- Une réunion publique s'est tenue le 11 juillet 2024 à 18h30, en salle des fêtes d'Elne.

Celle-ci a permis de réunir des élus mais aussi le bureau d'études GAXIEU.

Une présentation a ainsi été projetée et a permis de traiter les points suivants :

- La notion de PLU ;
- Les enjeux abordés dans un PLU ;
- A quoi ressemble un PLU ;
- Le PLU d'Elne ;
- Les objectifs de la révision générale du PLU ;
- Les étapes de la procédure ;
- La place de la population dans la procédure ;
- Le calendrier des ateliers thématiques citoyens prévus ;
- L'organisation des 4 ateliers ;
- Les ateliers de restitution par secteur.

La présentation a ensuite laissé place aux échanges.

- Une réunion publique s'est tenue le 12 novembre 2024 à 18h00, en salle des fêtes d'Elne.

Celle-ci a permis de réunir des élus mais aussi le bureau d'études GAXIEU et l'ensemble des acteurs du monde agricole présent sur le territoire d'Elne.

Une présentation a ainsi été projetée et a permis de traiter les points suivants :

- La présentation du contexte ;
- La notion de PLU ;
- Un zoom sur le diagnostic ;
- Les objectifs de la réunion d'information ;
- La règlementation des zones agricoles des PLU ;
- Les principes de la loi Littoral.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

Un questionnaire a ensuite été remis à chaque exploitant agricole, devant être rendu complété avant le 12 décembre 2024.

- Une réunion publique s'est tenue le 24 juillet 2025, à 20h30 en salle des fêtes d'Elne.

Celle-ci a permis de réunir des élus mais aussi le bureau d'études GAXIEU.

Monsieur le Maire et le bureau d'études ont ouvert la séance à 20h30. Ils ont ensuite salué les personnes présentes et rappelé l'objet de la réunion : présenter les grandes lignes du projet de PLU arrêté, qui sera soumis, le 04 aout 2025, au Conseil Municipal.

Le bureau d'études a alors rappelé que la Commune est actuellement dotée d'un PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2005, ayant depuis lors fait l'objet de plusieurs procédures d'adaptation.

Enfin, il a été rappelé l'importance accordée à la concertation dans le cadre de cette procédure de révision générale du PLU d'Elne. En effet, Monsieur le Maire et son équipe municipale ont tenu à cœur de faire participer activement les Illibériens et Illibériennes à la mise en œuvre du nouveau document d'urbanisme. Cette mise à contribution de la participation citoyenne a été concrétisée par l'organisation de diverses réunions tout au long de la procédure. Des « ateliers thématiques citoyens » ont été organisés, permettant aux citoyens de s'exprimer et de contribuer de manière volontaire et constructive aux différents thèmes abordés.

Le bureau d'études a ensuite poursuivi avec la projection d'une présentation, ayant permis de traiter les points suivants :

- Rappel du contexte ;
- Etapes de l'élaboration d'un PLU ;
- Futur projet territorial : morphologie de la Commune, les 4 axes du PADD et les objectifs clés du PADD ;
- Présentation du projet de règlement graphique ;
- Zoom sur le règlement graphique et la loi littoral ;
- Présentation du projet de règlement écrit et notamment des points évoqués lors des ateliers thématiques ;
- Présentation des OAP thématiques : OAP mobilités et OAP trame verte et bleue ;
- Présentation de l'OAP sectorielle relative à la zone de développement futur destinée à l'habitat ;
- Etapes à venir.

La présentation a ensuite laissé place aux échanges.

Invitation dans les boîtes aux lettres à la réunion publique du 12 novembre 2024

Entre le 28 et le 31 octobre 2024, le visuel informant de l'organisation de la réunion publique relative à la composante agricole du PLU le 12 novembre 2024 à 18h00 en salle des fêtes d'Elne, a été déposé dans les boîtes aux lettres de la Commune.

Remise d'un questionnaire à chaque exploitant agricole

Deux questionnaires ont été distribués à l'issue de la réunion publique du 12 novembre 2024, l'un à destination des domaines agricoles et le second à destination des exploitants individuels, dont l'objectif était de cibler plus finement les enjeux individuels et d'en tenir compte dans le cadre du futur PLU.

L'ensemble des questionnaires distribués était à retourner complété avant le 12 décembre 2024, afin de, par la suite, faire l'objet d'une analyse par le bureau d'études GAXIEU, en charge de la révision générale du PLU, et d'anticiper les éventuelles traductions règlementaires dans le document d'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025

Monsieur le Maire indique que le dossier d'études étant aujourd'hui finalisé, il convient de tirer le bilan de la concertation, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme.

La procédure de révision générale du PLU d'Elne a mobilisé une participation importante de la population, comme en fait état le bilan de la concertation **annexé à la présente délibération.**

Monsieur le Maire précise que suite à la présente délibération, qui arrête le projet de révision générale du PLU d'Elne et tire simultanément le bilan de la concertation, conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, il s'agira de notifier le dossier à l'Autorité Environnementale, afin qu'elle se prononce sur l'évaluation environnementale, conformément à l'article R.104-11 du Code de l'urbanisme.

Il s'agira également de notifier pour avis ce dossier aux Personnes Publiques Associées, conformément à l'article L.153-16 du Code de l'urbanisme.

A l'issu, il s'agira d'organiser, conformément à l'article L.153-19 du Code de l'urbanisme, une enquête publique, dont l'organisation sera communiquée par arrêté municipal, affichage et voie de presse, afin de permettre aux administrés de formuler des observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ARRÊTE le projet de révision générale du PLU d'Elne, tel qu'il est présenté en version papier en conseil Municipal ;

TIRE simultanément le bilan de la concertation ;

PRÉCISE que le projet de révision générale du PLU d'Elne arrêté est prêt à être transmis pour avis :

- A l'Autorité Environnementale ;
- Aux Personnes Publiques Associées ;

En vue d'organiser ultérieurement une enquête publique.

DIT que conformément à l'article R. 153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Mention en sera faite dans un journal diffusé dans le département.

DIT que la présente délibération sera transmise au Préfet des Pyrénées-Orientales au titre du contrôle de légalité.

Scrutin :

Pour :	24 voix
Contre :	0 voix
Abstentions :	0 voix

Toute personne intéressée peut contester la légalité de la présente délibération dans les deux mois qui suivent la date de sa notification et/ou de sa publication. À cet effet, elle peut saisir le Tribunal administratif de MONTPELLIER (Espace Pitot - 6 Rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) d'un recours pour excès de pouvoir. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la délibération ou d'un recours hiérarchique le représentant de l'Etat dans le département. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit après l'écoulement d'un délai de deux mois suivant la réception de ce recours (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut décision de rejet implicite). Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- <u>POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME</u> –

Le 04/08/2025

Le secrétaire de séance,

Francis MOLINA

Pour le Maire empêché,

Le 1er Adjoint, Jacques FAJULA

MAIRIE D'ELNE Pyrénées - Orientales

Publication électronique le :

Accusé de réception en préfecture
066-216600650-20250804-DEL2025-114-DE
Date de réception préfecture : 05/08/2025